ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 29 octobre 2025 – N° 12
Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *Mme Catherine Morin à la tête de six services incendies.*

- La députée de Chomedey sur le sujet suivant : *Souligner le 30e anniversaire du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme.*

- La députée de Verchères sur le sujet suivant : *Souligner le 50e anniversaire de l'École de karaté Sankudo de Sainte-Julie.*

- La députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques sur le sujet suivant : *Hommage à la Dre Élise Sasseville.*

- La députée d'Anjou–Louis-Riel sur le sujet suivant : *15e anniversaire du Conseil Emploi Métropole.*

- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Pour donner voix aux priorités des résidentes et résidents de Jacques-Cartier.*

- La députée de Bertrand sur le sujet suivant : *Cinéma Pine à Sainte-Adèle.*

- Le député d'Arthabaska sur le sujet suivant : *Souligner la campagne de financement pour la rénovation du centre sportif du Cégep de Victoriaville.*

- Le député de Lévis sur le sujet suivant : *40e anniversaire de la Chaudronnée de Saint-Jean-Port-Joli.*

- La députée de Prévost sur le sujet suivant : *Le 35e anniversaire de la Maison des jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont.*

- Le député de Gaspé sur le sujet suivant : *Centenaire de l'église de Sainte-Anne-des-Monts.*

- La députée de Champlain sur le sujet suivant : *Le Courrier des enfants.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS **a)** **documents**
b) **rapports de commissions**
c) **pétitions**

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

1) Projet de loi nº 1
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec
Présenté par le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes le **9 octobre 2025**

2) Projet de loi nº 4
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre des Finances le **28 octobre 2025**

3) Projet de loi nº 108
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **28 mai 2025**

4) Projet de loi nº 109
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **21 mai 2025**

5) Projet de loi nº 111
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **6 juin 2025**

Étude détaillée en commission

6) Projet de loi nº 103
Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 6 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 5 juin 2025
Principe adopté le **21 octobre 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

7) Projet de loi nº 104
Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales le 21 mai 2025
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 8 octobre 2025
Principe adopté le **21 octobre 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

8) Projet de loi nº 106
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025
Principe adopté le **3 juin 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

9) Projet de loi nº 94
Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre de l'Éducation le 20 mars 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 29 avril 2025
Principe adopté le 27 mai 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation adopté le **28 octobre 2025**

10) Projet de loi nº 112
Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 30 mai 2025
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 21 octobre 2025
Principe adopté le 22 octobre 2025
Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **28 octobre 2025**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

11) Projet de loi nº 190
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **8 octobre 2025**

12) Projet de loi nº 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**

13) Projet de loi nº 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1er février 2023**

14) Projet de loi nº 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**

15) Projet de loi nº 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

16) Projet de loi nº 198
Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **9 octobre 2025**

17) Projet de loi nº 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

18) Projet de loi nº 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**

19) Projet de loi nº 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**

20) Projet de loi nº 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**

21) Projet de loi nº 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**

22) Projet de loi nº 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

23) Projet de loi nº 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**

24) Projet de loi nº 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**

25) Projet de loi nº 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**

26) Projet de loi nº 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**

27) Projet de loi nº 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**

28) Projet de loi nº 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**

29) Projet de loi nº 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**

30) Projet de loi nº 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**

31) Projet de loi nº 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1er février 2024**

32) Projet de loi nº 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**

33) Projet de loi nº 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**

34) Projet de loi nº 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**

35) Projet de loi nº 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**

36) Projet de loi nº 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**

37) Projet de loi nº 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**

38) Projet de loi nº 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**

39) Projet de loi nº 793
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**

40) Projet de loi nº 794
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**

41) Projet de loi nº 893
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes aînées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**

42) Projet de loi nº 894
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**

43) Projet de loi nº 895
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**

44) Projet de loi nº 896
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**

45) Projet de loi nº 897
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**

46) Projet de loi nº 898
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**

47) Projet de loi nº 899
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**

48) Projet de loi nº 990
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1er mai 2025**

49) Projet de loi nº 991
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**

50) Projet de loi nº 992
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**

51) Projet de loi nº 993
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**

52) Projet de loi nº 994
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**

53) Projet de loi nº 995
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

Étude détaillée en commission

54) Projet de loi nº 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

55) Projet de loi nº 220
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

56) 28 octobre 2025
Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

> QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

57) 28 octobre 2025
Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

58) 28 octobre 2025
Motion inscrite par le chef du troisième groupe d'opposition, en vertu de l'article 97 du Règlement :

QUE l'Assemblée nationale souligne que 30 ans après le référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté de 1995, le statut politique du Québec n'est toujours pas pleinement résolu;

QU'elle rappelle que des informations importantes sur les manœuvres du camp du Non sont toujours inaccessibles aux parlementaires;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, le poids politique et démographique du Québec a diminué depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, l'usage du français au Québec a reculé depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, les empiètements sur les compétences législatives du Québec se sont multipliés depuis 30 ans;

QU’elle prenne acte qu’à l’intérieur du régime canadien, le développement social et politique du Québec est soumis à la primauté de la Constitution du Canada;

QU’en conséquence, l’Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois est libre d’assumer son propre destin et de déterminer son statut politique.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi nº 104**, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (mandat confié le 21 octobre 2025).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi nº 109**, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique (mandat confié le 21 octobre 2025).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- **Projet de loi nº 1**, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (mandat confié le 22 octobre 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi nº 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 1er octobre 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 » (mandat confié le 1er octobre 2025).

Mandats réglementaires

Interpellation :

- De la députée de Robert-Baldwin à la ministre responsable de la Condition féminine sur le sujet suivant : *Les engagements brisés du gouvernement caquiste : on ne protège pas les femmes à moitié* (avis donné le 23 octobre 2025).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi nº 103**, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (mandat confié le 21 octobre 2025).
- **Projet de loi nº 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1er octobre 2025).
- **Projet de loi nº 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1er octobre 2025).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi

1) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **30 septembre 2025**
Au ministre du Travail

Malgré les nombreuses avancées réalisées pour prévenir le harcèlement et la violence à caractère sexuel en milieu de travail ainsi que pour soutenir les victimes, il apparaît que le Tribunal administratif du travail (TAT) ne dispose pas encore de tous les outils pour traiter adéquatement les recours dans ce domaine et accompagner efficacement les victimes.

Le Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles au travail, présidé par la professeure Rachel Cox, recommande notamment « qu'une Division en matière de violence à caractère sexuel au TAT soit créée au sein de la LITAT, et que les juges nommé·es pour siéger à cette Division possèdent une expertise en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et soient formé·es sur une base continue dans ces matières. » Cette recommandation a été soutenue par différentes parties prenantes, y compris des centrales syndicales et des groupes de défense des droits.

Il est crucial de doter le Tribunal administratif du travail d'une telle Division spécialisée, en raison des spécificités de la violence sexuelle, tant dans la nature des actes eux-mêmes que dans les impacts qu'ils ont sur les victimes, qui diffèrent des autres formes de harcèlement. De plus, des compétences spécifiques sont nécessaires pour traiter de manière juste et éclairée ce type de recours.

Ma question : le ministre du Travail est-il prêt à reconsidérer sa position et à créer une Division spécialisée en matière de violences sexuelles au Tribunal administratif du travail, tout en veillant à ce que les juges affectés à cette Division possèdent une expertise spécifique en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et bénéficient d'une formation continue dans ces domaines?

3) M. Marissal (Rosemont) – **30 septembre 2025**
À la ministre de l'Éducation

Au Québec, les allergies alimentaires touchent jusqu'à trois enfants par classe et près de 25 % des réactions allergiques surviennent à l'école. On le sait, en cas de réaction allergique grave, une intervention trop tardive peut entraîner la mort en quelques minutes à peine.

Pourtant, à l'heure actuelle, le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas avoir adopté de réglementation afin d'encadrer la prévention et la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire. Face à cette absence de cadre uniformisé, certaines écoles se sont dotées de leur propre protocole d'intervention en cas de réaction allergique, tandis que d'autres ont tout simplement adopté le bannissement systématique des allergènes, ce qui n'est pourtant pas une approche recommandée par la Santé publique.

L'approche actuelle du gouvernement du Québec semble être de déléguer la responsabilité de ce dossier aux centres de services scolaires, qui n'ont pourtant ni l'expertise en matière de gestion des allergies alimentaires, ni l'autorité nécessaire pour imposer des mesures adéquates aux directions d'écoles sans réglementation provinciale.

Résultat : ce sont les parents d'enfants allergiques qui, bien souvent, doivent pallier le manque d'encadrement des allergies alimentaires dans le système scolaire, par exemple en assurant eux-mêmes la formation du personnel, en multipliant les rappels et en vivant avec la peur constante qu'une erreur évitable soit commise. Pourtant, élaborer une réglementation nationale pour encadrer la gestion des allergies alimentaires dans les écoles, en collaboration avec la Santé publique, permettrait d'alléger le fardeau des parents, tout en représentant une solution facile à implanter dans de brefs délais.

L'Association des allergologues et immunologues du Québec (AAIQ), qui rassemble les spécialistes de référence en allergies alimentaires, a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à l'absence de législation provinciale assurant la gestion adéquate des allergies dans les écoles du Québec. Selon l'AAIQ, seule l'adoption rapide d'une réglementation claire et uniforme permettrait de protéger convenablement les plus de 75 000 élèves allergiques et de soutenir efficacement le personnel scolaire à cette fin.

Ma question pour la ministre est la suivante :

Est-ce que le ministère de l'Éducation peut s'engager à travailler dans les plus brefs délais, en collaboration avec la Direction de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'élaboration d'une réglementation panquébécoise pour encadrer et standardiser la gestion des allergies alimentaires dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec?

4) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **30 septembre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

6) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Langue française

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolutions, que le nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année souligne le 60e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Le cabinet de ce dernier nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable et dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- copie du mandat qu'il a donné à la Commission de la toponymie;
- détail du processus et des dates butoirs prévus par la Commission et/ou de son cabinet pour déterminer le nouveau nom du pont de l'Île-aux-Tourtes;
- mandat reçu de la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- toutes autres communications sur le sujet?

7) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 septembre 2025**
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolution que ce nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année, souligne le 60e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés au cabinet de la ministre, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Celui-ci nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Donc, puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- confirmation écrite qu'il a mandaté le ministère de la Langue française afin de se pencher sur le dossier du nom du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture partielle du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture totale du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes?

11) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus fréquente chez les femmes québécoises. Pourtant, malgré les avancées scientifiques majeures dans le domaine du dépistage, le Programme québécois de dépistage du cancer du sein continue de reposer uniquement sur un critère d'âge (50 à 74 ans), comme si toutes les femmes de cette tranche présentaient un risque équivalent – ce qui est contredit par la littérature scientifique. Pendant ce temps, près de 16 % des cancers du sein sont diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, une proportion qui tend à augmenter. Selon une étude récente de l'Université d'Ottawa, l'incidence du cancer du sein a bondi de 45,5 % chez les femmes dans la vingtaine en trois décennies.

Le Québec reste sourd à cette évolution alors que d'autres juridictions mettent déjà en place des approches de dépistage personnalisé fondées sur le profil de risque réel des patientes. Le projet PERSPECTIVE, qui combine test salivaire et questionnaire, permet une stratification du risque efficace et accessible, ouvrant la voie à une véritable révolution du dépistage. Maintenir une approche unique fondée sur l'âge revient à nier la science, à manquer une occasion de sauver des vies, et à continuer de faire du Québec une juridiction à la traîne.

Comment le ministre justifie-t-il le maintien, en 2025, d'un programme de dépistage du cancer du sein fondé uniquement sur l'âge, une approche dépassée scientifiquement alors que des outils éprouvés comme le projet PERSPECTIVE permettent désormais un dépistage fondé sur le risque réel de chaque femme? Le ministre peut-il expliquer pourquoi le Québec tarde à moderniser son approche malgré une hausse inquiétante de l'incidence chez les femmes de moins de 50 ans, et s'il entend corriger ce retard, selon quel échéancier?

16) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **30 septembre 2025**
À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le contexte commercial mondial exerce une pression croissante sur plusieurs ressources critiques. Ainsi, les tarifs douaniers imposés par l'administration du président Donald Trump affectent directement des secteurs clés comme l'acier, l'aluminium et la foresterie, générant une incertitude économique notable.

L'industrie sidérurgique canadienne, notamment, doit composer avec la concurrence de pays comme la Chine, qui pratiquent fréquemment le dumping et contournent les mesures protectionnistes en faisant transiter leur acier par des pays tiers, où il est transformé avant d'être exporté au Canada.

En 2022, le gouvernement a présenté, et l'Assemblée nationale a adopté, le projet de loi n° 12, qui visait à renforcer l'achat local et responsable dans les marchés publics, notamment en dotant les organismes publics d'outils favorisant les entreprises québécoises et canadiennes lors des appels d'offres.

Dans ce contexte, serait-il possible de connaître, pour les cinq dernières années, le volume total d'acier utilisé dans les projets d'infrastructure financés par l'État québécois, ainsi que la proportion de cet acier provenant de producteurs canadiens?

22) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **1er octobre 2025**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

L'industrie de la fourrure, et particulièrement de l'élevage des animaux pour leur fourrure, est en déclin, et ce, à l'échelle mondiale. Le Québec ne fait pas exception : alors qu'en 1982 Statistique Canada recensait 226 fermes d'élevage en sol québécois, en 2022, l'agence n'en comptait plus que trois.

Plus d'une quinzaine de pays à travers le monde ont déjà interdit les fermes à fourrure. Au Canada, la Colombie-Britannique est devenue la première province à interdire l'élevage de visons pour leur fourrure en 2021. La majorité des Québécois et Québécoises souhaitent la fermeture de ces installations au Québec.

Cette semaine, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de Montréal a rendu publics des documents, obtenus via une demande d'accès à l'information, qui révèlent que le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) signale, depuis 2022, que les conditions dans lesquelles sont élevés les renards et les visons pour la fourrure au Québec « ne répondent pas aux impératifs biologiques des animaux ». Dans un courriel datant d'octobre 2023, une conseillère en réglementation du ministère affirme que « l'industrie est en déclin, présente une acceptabilité sociale très faible et n'assure pas le bien-être de ces animaux ». S'adressant à la directrice de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux, elle lui demande sa collaboration en vue de « trouver une solution la plus rapide et efficace possible » pour interdire cette industrie au Québec.

Un rapport faisant état de la situation produit en 2022 par le MAPAQ se conclut avec la recommandation suivante : « Le moment serait tout à fait indiqué pour interdire cette pratique avec des conséquences économiques nulles pour l'industrie. » Les documents précisent qu'« [a]ucune mesure [d'atténuation] n'est possible en fonction des impératifs biologiques des animaux » et que « [c]es animaux ne peuvent pas être gardés dans un contexte d'élevage intensif en respectant leur bien-être. »

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il, tout comme son personnel, que l'élevage d'animaux pour leur fourrure compromet le bien-être animal?

- Considérant que le personnel du MAPAQ lui-même estime que l'élevage d'animaux pour leur fourrure est incompatible avec le bien-être animal et devrait être interdit, quelles mesures concrètes le ministre compte-t-il mettre en place pour interdire cette pratique au Québec, et selon quel échéancier?

23) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **1er octobre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

Le droit à un chien d'assistance est maintenant reconnu au Québec, notamment pour les victimes d'acte criminel et les personnes souffrant d'un handicap.

Les frais pour l'acquisition et l'entraînement d'un tel chien sont par ailleurs admissibles à un remboursement pour les victimes d'acte criminel.

Or, l'absence de processus formel pour reconnaître la certification des chiens d'assistance et des écoles et entraîneurs canins compétents ouvre la porte à plusieurs situations d'abus par des personnes mal intentionnées, laissant parfois les victimes seules avec un chien mal entraîné et incapable d'accomplir la mission de soutien pour laquelle il a été acquis.

Or, en juin 2024, le gouvernement a produit le rapport intitulé « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux ».

Le rapport identifie plusieurs enjeux relatifs aux chiens d'assistance, notamment au niveau de la qualité de la formation et de l'entraînement des chiens d'assistance, et la multiplication des écoles de dressage sans garanties de qualité et de compétence quant aux entraîneurs, ce qui peut compromettre la sécurité des personnes handicapées et du public, sans oublier la possibilité de fraude et d'usurpation de titre de chien d'assistance.

En conséquence, le rapport recommande de :

- Développer une norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité;

- Adopter une loi spécifique aux chiens d'assistance (si aucune loi habilitante ne peut être modifiée) et prévoir un règlement d'application.

Dans ses conclusions, le rapport affirme qu'il « apparaît clair que le statu quo n'est pas souhaitable », mais aucun suivi n'a été fait concernant ces recommandations.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?

- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?

- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier?

24) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **1er octobre 2025**
Au ministre de la Culture et des Communications

Il est essentiel de protéger la culture québécoise : elle est un des fondements de notre identité, elle enrichit notre vie collective, elle nous raconte des histoires pour nous permettre de mieux rêver la nôtre, elle fait rayonner la langue française et explore d'autres formes de langage, elle nous rassemble et crée des liens entre les gens, chez nous et à l'international. Soutenir notre culture demande, entre autres, une reconnaissance et une valorisation de l'expertise des créateurs d'ici, de l'argent investi judicieusement et des prises de risque, qui requièrent du courage politique.

En ce moment, le milieu culturel et artistique se mobilise. Le 12 septembre 2025, la salle du Théâtre du Nouveau Monde était remplie de gens venus écouter une conférence de Mme Martine d'Amours sur le filet social des artistes. Le 20 septembre 2025, une grande journée de mobilisation a été organisée par la Grande manifestation pour les arts partout à travers le Québec pour « filer le social ». Aussi, une table de concertation, coordonnée par Compétence Culture, sera mise en place imminemment.

Pour assurer la vitalité de la communauté culturelle et artistique, il faut mettre en place un filet social complexe : CNESST, assurances collectives, fonds de pension, assurance-emploi ou revenu minimum garanti, etc. Ces questions délicates ne peuvent être réfléchies que par le milieu culturel et artistique lui-même, puisque les réponses doivent tenir compte de la diversité des pratiques et des différents besoins qui y sont associés.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Le ministre reconnaît-il l'importance de tout mettre en œuvre pour que les artistes et les travailleurs culturels aient enfin un filet social solide et complet, réfléchi par et pour eux-mêmes?

2. Le ministre s'engage-t-il à s'assurer que la communauté artistique reçoive le soutien financier nécessaire pour la mise en place d'une table de concertation sur le filet social, et ce, le plus tôt possible?

25) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **1er octobre 2025**
Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

En 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a revu ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air pour certains polluants atmosphériques majeurs : particules fines (PM 2.5 et PM 10), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone.

En 2025, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a établi de nouvelles normes de qualité de l'air, plus strictes, notamment pour les particules fines. La concentration quotidienne entérinée pour les PM 2.5 d'ici 2030 est 23 µg/m3, soit une diminution de 4 µg/m3 par rapport à la norme de 2020, qui s'élevait à 27 µg/m3.

À ce jour, le Québec n'a aucune norme annuelle pour les PM 2.5 et sa norme quotidienne monte à 30 µg/m3, soit une limite deux fois plus élevée que la recommandation de 15 µg/m3 de l'OMS.

Nous sommes dans un contexte où les feux de forêt continueront de se multiplier en raison des changements climatiques et nous savons que ces feux génèrent des particules fines particulièrement nocives pour la santé humaine. Conséquemment, la fumée entraîne des coûts et une pression sur notre réseau de la santé : décès prématurés, augmentation des visites à l'urgence, etc.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Le ministre compte-t-il suivre l'exemple de l'OMS et du CCME, c'est-à-dire revoir les normes québécoises à la baisse afin d'assurer une meilleure qualité de l'air au Québec?

2. Sinon, comment le ministre planifie-t-il de protéger la santé des citoyennes et des citoyens contre l'augmentation des particules fines?

26) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **1er octobre 2025**
À la ministre du Tourisme

Dans un reportage diffusé sur ICI Radio-Canada Info le 8 avril 2025 au sujet de la réouverture du Stade olympique, la ministre précédente a affirmé avoir demandé aux équipes du Parc olympique de prévoir un « wow factor » pour la cérémonie de réouverture.

Or, malgré des demandes d'accès à l'information adressées au ministère du Tourisme et au Parc olympique, aucun document n'a été retracé confirmant l'existence d'une telle directive ministérielle. Cette contradiction soulève des questions quant à la transparence et à la rigueur de la gestion d'un événement d'une telle envergure.

La ministre du Tourisme peut-elle préciser où en est cette initiative visant à assurer un « wow factor » lors de la cérémonie de réouverture du Stade olympique et combien elle coûtera aux contribuables québécois?

28) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **2 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Selon les prévisions de l'industrie, le Québec aura besoin d'environ 16 000 nouveaux travailleurs par année d'ici 2029 pour répondre aux besoins de la construction, particulièrement en main-d'œuvre qualifiée. Or, la difficulté à recruter du personnel qualifié demeure l'obstacle principal auquel se heurtent les entrepreneurs.

À l'heure actuelle, 70 % des nouveaux travailleurs intègrent l'industrie sans formation préalable, une situation qui pose des défis importants en matière de productivité et de rétention de la main-d'œuvre. De plus, près de 40 % de ces travailleurs quittent le secteur après cinq ans, ce qui aggrave la pénurie déjà existante.

Le ministre peut-il préciser quelles mesures concrètes il entend mettre en place, en collaboration avec les partenaires de l'industrie, afin d'assurer que le Québec dispose de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour soutenir le développement de ce secteur vital de notre économie?

29) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **2 octobre 2025**
Au ministre du Travail

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles distingue les accidents soudains des maladies qui se développent graduellement. Or, dans la pratique, les formulaires de la CNESST sont souvent trop techniques et mal adaptés à cette distinction. Des cas de lésions liées à des gestes répétitifs sont fréquemment classés comme « accidents » plutôt que comme « maladies professionnelles », faute d'outils adéquats pour documenter correctement les risques.

Cette mauvaise classification entraîne des erreurs de diagnostic, prive certains travailleurs de la pleine protection à laquelle ils auraient droit et fragilise la prévention. Plusieurs intervenants soulignent aussi que la complexité des formulaires empêche les travailleurs d'y avoir un accès simple et compréhensible.

Le ministre du Travail peut-il indiquer quelles mesures son gouvernement entend mettre en place pour simplifier et adapter les formulaires de la CNESST, afin qu'ils reflètent correctement la réalité des milieux de travail et permettent aux travailleurs de faire valoir leurs droits de manière équitable et efficace?

32) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**
À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Le 5 mai 2022, le Comité québécois sur le développement du hockey déposait neuf recommandations pour assurer l'avenir de notre sport national et préserver l'accessibilité aux infrastructures de proximité. Trois ans plus tard, selon un reportage de Radio-Canada publié le 8 septembre 2025, certaines patinoires extérieures de Trois-Rivières risquent de ne pas ouvrir cet hiver, faute de main-d'œuvre et en raison des effets croissants des changements climatiques sur leur entretien.

Pire encore, le comité consultatif citoyen Animer et Soutenir la Communauté a recommandé la fermeture de deux patinoires, une décision qui suscite une vive déception chez de nombreux résidents, lesquels rappellent que ces espaces sont bien plus que de simples surfaces glacées : ce sont des lieux de rencontre, d'initiation au sport, de cohésion sociale et de promotion des saines habitudes de vie.

Dans ce contexte, il est difficile de ne pas constater l'écart entre les recommandations formulées il y a plus de trois ans par le Comité québécois sur le développement du hockey et la situation actuelle vécue dans nos quartiers. Les patinoires extérieures représentent l'un des premiers contacts des jeunes avec le hockey et avec l'activité physique. Leur fermeture affaiblit non seulement le tissu social, mais elle compromet également la mission même de développement du sport que le gouvernement dit vouloir encourager.

La ministre responsable du Sport du Loisir et du Plein air peut-elle expliquer comment son gouvernement entend appuyer concrètement les municipalités qui, comme Trois-Rivières, font face à des défis croissants liés au manque de ressources et aux effets du climat, afin d'éviter que les recommandations du Comité québécois sur le développement du hockey ne demeurent lettre morte et que l'accès au sport de proximité, particulièrement au hockey, ne soit de plus en plus compromis au Québec?

33) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**
À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Un sondage mené auprès de 857 pédiatres spécialistes dans le cadre du Programme canadien de surveillance pédiatrique de la Société canadienne de pédiatrie révèle que près de 17 % d'entre eux ont dû traiter des adolescents ayant subi des complications de santé après avoir consommé des suppléments ou des substances visant à améliorer leur performance sportive. Des jeunes de seulement 10 à 12 ans sont concernés, et plus de la moitié des cas touchent des garçons de 13 à 15 ans. Ces produits, pourtant facilement accessibles en ligne, à l'épicerie ou en pharmacie, peuvent avoir des effets néfastes importants, notamment sur les reins et la santé gastro-intestinale.

Or, plus de la moitié des pédiatres sondés disent ne pas faire de dépistage de ces substances et une proportion significative admet ne pas en connaître suffisamment les risques. Les chercheurs estiment qu'il est urgent d'outiller les médecins, les parents et les jeunes pour prévenir de graves problèmes de santé.

Est-ce que la ministre peut nous dire si elle a pris connaissance de ces données inquiétantes révélées par Radio-Canada le 27 août 2025 et quelles mesures son gouvernement a mises en place pour sensibiliser les jeunes sportifs et leurs parents? Surtout, peut-elle confirmer si elle a interpellé son collègue, le ministre de la Santé, afin qu'une action concertée et immédiate soit entreprise pour encadrer la vente libre de ces substances et éviter de nouveaux cas de complications médicales chez nos adolescents?

34) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **2 octobre 2025**
À la ministre du Tourisme

Depuis plusieurs mois, des vagues de menaces, d'extorsions, de fusillades et d'incendies criminels visent des bars et restaurants bien connus de Montréal, particulièrement dans les quartiers touristiques comme le Vieux-Montréal et le centre-ville. L'Union des tenanciers de bars du Québec a d'ailleurs dénoncé une escalade de violence qui fragilise l'industrie et contribue à créer un climat d'insécurité pour la clientèle locale comme pour les visiteurs.

Ces événements portent atteinte à la réputation de Montréal comme métropole festive et accueillante et risquent d'affecter son attractivité touristique, alors même que l'industrie mise sur la relance et la croissance.

La ministre du Tourisme peut-elle préciser quelles actions son gouvernement entend prendre, en collaboration avec les autorités concernées, pour soutenir les établissements touchés et garantir que Montréal demeure une ville touristique sécuritaire et attrayante?

35) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **2 octobre 2025**
À la ministre du Tourisme

À la suite d'une demande d'accès à l'information visant à connaître les achats effectués par le ministère du Tourisme sur la plateforme Amazon, il a été répondu que la divulgation de ces informations pourrait porter atteinte à la sécurité de l'État.

Or, des demandes similaires adressées à d'autres ministères et organismes publics ont mené à des réponses complètes, sans qu'un tel motif soit invoqué. Cette situation soulève donc des interrogations sur la nature particulière des achats effectués par le ministère du Tourisme.

La ministre peut-elle préciser quels types d'achats effectués sur Amazon par son ministère sont considérés comme ayant un lien avec la sécurité de l'État et justifient, à ce titre, un refus de divulgation?

36) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **2 octobre 2025**
Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Les experts sonnent l'alarme sur l'accélération du réchauffement climatique et sur ses conséquences directes pour le Québec, où l'on constate déjà une multiplication d'événements météorologiques extrêmes et une hausse importante des coûts d'assurance pour les municipalités, les ménages et les entreprises. Même le conseiller spécial du premier ministre en matière de climat a reconnu publiquement la gravité de la crise et l'urgence d'agir.

Le Québec est reconnu à l'échelle mondiale comme un leader en matière de lutte contre les changements climatiques et a pris des engagements clairs dans le cadre de l'Accord de Paris. Or, le secrétaire général de l'ONU lui-même a récemment averti que nous nous éloignons dangereusement de la trajectoire nécessaire pour atteindre ces cibles mondiales. Dans ce contexte, l'intention du gouvernement de revoir à la baisse ses propres objectifs de réduction des gaz à effet de serre est particulièrement préoccupante.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut-il expliquer comment il justifie un recul sur les cibles climatiques alors que la science, les experts et la communauté internationale rappellent l'urgence d'agir, et préciser comment son gouvernement entend assurer que le Québec demeure à la hauteur de sa réputation de chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques?

37) M. Tanguay (LaFontaine) – **2 octobre 2025**
Au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié par Le Devoir le 20 septembre 2025, on apprenait que trois infirmières praticiennes spécialisées (IPS) nouvellement diplômées en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue se sont vu refuser un poste dans leur région, à la suite de nouvelles « cibles » imposées par Santé Québec.

Ces IPS avaient pourtant complété leur formation avec l'objectif de répondre aux besoins criants en santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, où les listes d'attente sont longues et où des jeunes de La Sarre avaient déjà été informés qu'ils pourraient enfin bénéficier d'un suivi spécialisé. Ces patients souffrent pour plusieurs d'anxiété, de TDAH ou encore d'un trouble du spectre de l'autisme, et l'arrivée d'une IPS devait marquer un tournant dans leur prise en charge.

De plus, ces IPS avaient obtenu du gouvernement une bourse d'études de 60 000 $ conditionnelle à un engagement minimal de 6 000 heures dans le réseau public. Faute de postes disponibles, elles craignent maintenant d'être contraintes de rembourser cette somme, alors même qu'elles sont prêtes à servir dans leur communauté d'origine. Cette situation est d'autant plus incohérente que le gouvernement dit vouloir renforcer la première ligne et miser sur la prévention.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue peut-il indiquer :

Comment explique-t-il que, malgré les orientations du gouvernement en faveur d'un meilleur accès à la première ligne, trois IPS en santé mentale formées dans sa région se voient aujourd'hui refuser un poste?

Combien de postes d'IPS en santé mentale ont été attribués à l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année en cours en vertu des nouvelles cibles de Santé Québec?

Quelles mesures entend-il prendre pour permettre aux IPS formées en Abitibi-Témiscamingue d'y pratiquer, et répondre aux besoins locaux, plutôt que de les forcer à déménager vers d'autres régions?

Quelles directives son gouvernement donnera-t-il concernant le remboursement des subventions de 60 000 $ aux IPS diplômées qui, en raison du manque de postes disponibles dans leur région, ne peuvent pas honorer leur engagement de service prévu?

38) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur les mines (2024, chapitre 36) introduit de nouvelles obligations pour les titulaires de droits exclusifs d'exploration, mais que plusieurs mesures ne sont toujours pas en vigueur faute de règlement d'application;

Considérant que plusieurs acteurs du secteur minier, dont l'Association minière du Québec et des élus municipaux, ont exprimé leurs préoccupations face à l'incertitude, aux délais et à la complexité croissante du cadre réglementaire;

Le ministre peut-il indiquer si des analyses ont été réalisées afin d'évaluer les effets de cette réforme sur les investissements miniers au Québec?

39) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que l'accès à l'énergie constitue un obstacle au développement de plusieurs projets miniers, notamment dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue, et que l'électrification des opérations minières est essentielle à la réduction des émissions du secteur;

Le ministre peut-il nous dire si des projets miniers ont été ralentis ou bloqués en 2024-2025 en raison d'un accès insuffisant à l'énergie, et quelles actions ont été entreprises pour appuyer l'électrification des activités minières dans les régions concernées?

40) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le Québec a adopté en 2020 une Stratégie sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) afin de tirer parti de la transition énergétique mondiale;

Considérant que cette stratégie doit faire l'objet d'une mise à jour régulière, notamment en fonction des ententes internationales et des besoins des filières industrielles;

Considérant que plusieurs projets d'exploitation de lithium et de graphite sont en développement au Québec;

Le ministre peut-il préciser :

Le nombre de projets liés aux minéraux critiques et stratégiques actuellement en phase d'exploration ou de production;
Les investissements publics consentis à ces projets depuis 2020;
La date prévue pour le dépôt d'une mise à jour de la Stratégie sur les MCS?

41) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le premier ministre, lors d'une déclaration en Allemagne, a reconnu l'urgence d'agir pour saisir les opportunités offertes par le secteur minier, en s'engageant à raccourcir les délais et à réduire la bureaucratie;

Considérant que le gouvernement multiplie les annonces publiques et les ententes internationales, qu'il vante le potentiel minier du Québec à l'étranger, mais que sur le terrain, les entreprises minières sont confrontées à une lourdeur administrative croissante, à des soustractions de territoire répétées et à des contraintes réglementaires de plus en plus complexes;

Considérant que, selon les plus récentes données, c'est désormais 45,7 % du territoire québécois qui est soit inaccessible à l'exploration minière (38,3 %), soit fortement contraint (7,4 %), ce qui représente une superficie excédant celle de l'Alberta ou de la Saskatchewan;

Le ministre peut-il expliquer comment il concilie le discours de promotion internationale du potentiel minier du Québec avec les entraves réglementaires croissantes sur le terrain, et préciser les engagements concrets qu'il entend prendre pour :

Réduire les délais d'octroi des autorisations dans le secteur minier;
Mettre fin aux soustractions de territoire systématiques et récurrentes;
Harmoniser les processus administratifs entre les différents ministères impliqués;
Fixer des délais maximums pour le traitement des demandes, afin de garantir la prévisibilité nécessaire aux investisseurs?

42) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le développement minier implique de multiples ministères et organismes, touchant l'environnement, les affaires municipales et l'énergie;

Considérant que cette multiplicité d'intervenants crée une lourdeur administrative qui nuit à la prévisibilité des projets;

Considérant que les investisseurs étrangers exigent une meilleure coordination des instances gouvernementales;

Le ministre peut-il indiquer :

Quelles mesures concrètes sont actuellement en place pour coordonner les processus entre les différents ministères concernés;
Le calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette harmonisation?

43) M. Tanguay (LaFontaine) – **7 octobre 2025**
Au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié le 21 septembre par Radio-Canada, on apprenait que le recours massif à la main-d'œuvre indépendante en navettage dans le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue prive directement l'économie régionale de retombées majeures. Selon l'étude de la firme MCE Conseils, pour chaque tranche de 100 $ dépensée par le CISSS-AT, seulement 5,60 $ retournent dans l'économie locale lorsque la main-d'œuvre vient de l'extérieur, contre 40,60 $ lorsqu'il s'agit de travailleuses et travailleurs de la région.

Alors que le premier ministre affirme qu'aucun autre gouvernement n'a autant fait pour les régions, rappelons que plus de 225 M$ ont été engloutis en deux ans dans du personnel en navettage. Ce geste a accentué la dévitalisation économique et aggravé les pressions sociales, notamment sur le logement.

Comment le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue explique-t-il que les choix de son gouvernement en matière de main-d'œuvre en santé alimentent l'exode économique et fragilisent les communautés locales? Quelles mesures concrètes entend-il mettre en place, dès maintenant, pour attirer et retenir une main-d'œuvre locale et faire en sorte que chaque dollar investi en santé profite réellement à l'économie régionale?

44) M. Morin (Acadie) – **7 octobre 2025**
Au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Dans une lettre ouverte dans Le Devoir, le pneumologue Faiz Ahmad Khan reproche que le risque de tomber malade de la tuberculose soit 1000 fois plus élevé pour les Inuit du Nunavik que pour les autres Québécois nés au Canada. Les chiffres se sont particulièrement aggravés au cours des 10 dernières années. 2025 est la troisième année de suite lors de laquelle un nombre record de personnes ont développé la tuberculose active au Nunavik.

Face à cette montée, il propose le dépistage communautaire à grande échelle afin de trouver les personnes atteintes de la forme contagieuse de la tuberculose et de leur offrir rapidement un traitement. L'un des aspects insidieux de cette maladie est que même les personnes contagieuses peuvent demeurer asymptomatiques pendant des mois. L'objectif du dépistage est donc de trouver au plus tôt ces personnes, qui n'ont aucune idée qu'elles sont infectées, et de les traiter bien plus tôt que si l'on attendait qu'elles tombent malades. Il s'agit même d'une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé dans les populations qui connaissent des taux élevés de tuberculose.

Le ministre a-t-il discuté avec le ministre de la Santé afin de fournir le financement et le soutien logistique nécessaires aux centres de santé et aux communautés du Nunavik afin de réaliser cette intervention à grande échelle sur le territoire?

45) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **9 octobre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

Avec l'arrivée du temps froid, plusieurs organismes communautaires et municipalités ont exprimé des préoccupations quant à la capacité du réseau à répondre aux besoins croissants des personnes en situation d'itinérance. Les périodes de froid accentuent les risques pour leur santé et leur sécurité, et exigent une planification spécifique de la part du gouvernement et de ses partenaires.

Le ministre peut-il indiquer quelles mesures précises ont été mises en place en prévision de l'hiver 2025-2026 pour assurer un nombre suffisant de places d'hébergement d'urgence, de ressources de répit et de services adaptés aux personnes en situation d'itinérance à travers le Québec?

Peut-il également préciser à quel moment les confirmations pour les places d'hébergement hivernal ont été envoyées aux organismes concernés?

Enfin, peut-il expliquer comment son ministère coordonne ses actions avec les organismes communautaires, les municipalités et les CIUSSS/CISSS afin d'assurer une réponse adéquate pendant la période hivernale?

46) M. Derraji (Nelligan) – **9 octobre 2025**
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Depuis le déploiement partiel de la plateforme SAAQclic et la diffusion des constats de la Vérificatrice générale du Québec, le dossier a pris une ampleur financière et opérationnelle considérable : la VGQ a documenté des retards et des surcoûts majeurs liés au programme CASA/SAAQclic, et des documents publics indiquent que le coût total du projet pourrait atteindre environ 1,1 G$ (estimation projetée) tandis que la SAAQ déclarait un déficit cumulé de 492 M$ au 31 décembre 2024; des auditions publiques récentes laissent entendre que ce déficit cumulé s'approche désormais du milliard de dollars.

Ma question est simple et porte sur l'état précis et les conséquences de ce dossier. Le ministre pourrait-il, au nom du gouvernement, fournir les réponses chiffrées et datées aux points suivants, au 30 septembre 2025 :

Quel est le montant exact du déficit cumulé de la SAAQ en date du 30 septembre 2025 (en précisant la méthodologie : comptabilité d'exercice, les provisions relatives à CASA/SAAQclic sont-elles incluses, etc.)?

Quels sont les impacts financiers directs (montants déjà engagés + coûts additionnels prévus) et l'impact budgétaire (révision des prévisions, reports d'investissements) résultant de l'annulation ou du non-respect du calendrier de livraison du projet SAAQclic (L3)?

Quels services seront touchés à court et moyen terme par cette annulation/ce retard (de la L3)?

Quels sont les coûts additionnels attribuables au retard (heure-personne supplémentaire, contrats de maintien en mode dégradé, gestion de crise), ventilés au minimum en : a) coûts déjà comptabilisés à ce jour; b) coûts estimés d'ici la fin de l'année 2025; c) coûts récurrents annuels anticipés si la plateforme n'atteint pas ses objectifs de productivité?

Enfin, le ministre peut-il préciser le coût (estimé) du système antérieur à SAAQclic (L0, L1, L2) — c'est-à-dire plus précisément, les dépenses de maintien, contractuelles et opérationnelles associées au système remplacé — afin de comparer le coût total net (anciennes dépenses + surcoûts SAAQclic) et d'évaluer le rendement économique du virage numérique entrepris?

47) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**
À la ministre de l'Emploi

Dans plusieurs juridictions, dont l'Ontario, des mesures ont récemment été adoptées pour encadrer la publication de fausses offres d'emploi, communément appelées « ghost jobs ». Ces annonces sont publiées par des entreprises qui n'ont pas l'intention réelle d'embaucher, mais qui souhaitent plutôt donner une impression de vitalité économique ou maintenir un bassin de candidatures.

Selon le rapport Greenhouse 2024 State of Job Hunting, entre 18 % et 22 % des offres publiées sur certaines plateformes seraient des « ghost jobs », et près de trois chercheurs d'emploi sur cinq disent croire avoir été confrontés à ce phénomène.

Ces pratiques nuisent à la confiance du public, faussent les statistiques de postes vacants, gaspillent le temps et les ressources des personnes en recherche d'emploi — notamment dans le secteur des technologies — et contribuent à brouiller la lecture réelle de la pénurie de main-d'œuvre au Québec.

La ministre de l'Emploi peut-elle indiquer si son ministère a évalué l'ampleur du phénomène des fausses offres d'emploi au Québec, et si elle entend s'inspirer de l'initiative ontarienne afin d'interdire la publication d'offres qui ne correspondent pas à des postes réellement disponibles?

48) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **21 octobre 2025**
À la ministre des Affaires municipales

Dans un article du *Soleil* publié le 1er octobre 2025 et intitulé « "Seules au batte" en itinérance : Guilbault réplique à Marchand », la ministre des Affaires municipales a déclaré : « On a une table permanente Québec–municipalités en itinérance. […] C'est un sujet et un forum en continu. »

Considérant l'ampleur de la crise de l'itinérance et le rôle central que la ministre attribue à cette table de concertation, la ministre peut-elle indiquer :

1. Quel est le mandat officiel de la table permanente Québec–municipalités en itinérance, tel qu'adopté ou validé par le ministère?
2. Quelles actions ou recommandations concrètes issues des travaux de cette table ont permis de faire avancer la coordination gouvernementale ou municipale en matière d'itinérance depuis sa création?
3. Quelles mesures tangibles ou décisions ont découlé de ces recommandations (ex. assouplissements réglementaires, programmes ou investissements ciblés)?
4. Comment le ministère évalue-t-il l'efficacité de cette table à ce jour — notamment quant à sa capacité à répondre aux besoins exprimés par les municipalités dans la lutte contre l'itinérance?
5. Quelle est la composition actuelle de cette table permanente?
6. À quelle fréquence cette table s'est-elle réunie depuis sa création?

49) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) **– 21 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Des jeunes de la communauté LGBTQ+ nous ont récemment interpellés concernant les obstacles auxquels ils font face pour obtenir la prophylaxie préexposition (PrEP), un traitement reconnu pour sa grande efficacité dans la prévention du VIH.

Au Québec, la PrEP est offerte gratuitement aux personnes de moins de 25 ans couvertes par le régime public d'assurance médicaments. Toutefois, plusieurs jeunes de moins de 25 ans sont automatiquement inscrits comme personnes à charge sur le régime privé de leurs parents. Ce régime ne leur permet pas d'accéder à la gratuité prévue dans le public, et soulève en plus des enjeux importants de confidentialité, puisque les renseignements liés à la consommation de médicaments peuvent être visibles par le titulaire du régime, c'est-à-dire un parent.

Cette situation crée donc une double barrière : financière, puisque ces jeunes doivent assumer le coût de leur traitement; et personnelle, puisque leur vie sexuelle peut être involontairement dévoilée à leurs parents ou à d'autres tiers. Dans un contexte où les infections au VIH sont à la hausse au Québec, ces barrières compromettent l'adoption de comportements responsables en matière de santé sexuelle.

Ma question est donc la suivante :

Le ministre de la Santé entend-il modifier les règles d'accès à la PrEP afin de garantir la gratuité et la confidentialité à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, peu importe leur type de couverture d'assurance médicaments?

50) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **21 octobre 2025**
À la ministre de l'Enseignement supérieur

Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), composé de 59 centres rattachés à des établissements collégiaux partout au Québec, est un dispositif qui regroupe 2 400 spécialistes. Il génère d'importantes retombées économiques tant pour les entreprises que pour les communautés. À titre d'exemples, lors de la dernière année financière, le réseau a engendré 175 millions en chiffre d'affaires, a accompagné 5 679 entreprises et organismes et a aidé à réaliser 13 349 projets.

Les CCTT jouent particulièrement un rôle clé en accompagnant les PME québécoises, en leur offrant un accès à une expertise de pointe souvent inaccessible en interne, notamment pour celles qui ne disposent pas de service de recherche et développement. En ce sens, il est indéniable que ces centres soutiennent la croissance durable de l'économie québécoise et favorisent le développement de la recherche et de l'innovation. Également, par le biais d'activités de recherche appliquée, les CCTT contribuent à la mission collégiale, qui consiste notamment à préparer les étudiantes et les étudiants au marché de travail afin que les PME québécoises, particulièrement celles en région, puissent avoir de la main-d'œuvre qualifiée.

Le 18 avril dernier, le Réseau des CCTT a appris le retrait de son financement de base de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le désengagement du ministère équivaut à une suppression de 86 000 $ du budget annuel de chacun des CCTT. Or, le financement gouvernemental contribue au maintien des structures économiques régionales et des emplois au sein des centres à la grandeur du Québec : cette coupure compromet donc la structure même du Réseau.

Or, dans un article du journal *Le Devoir* daté du 16 avril 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) évoque l'ébauche d'un plan d'action sur la recherche au collégial qui prendrait en compte un meilleur financement des CCTT. De plus, le MES a annoncé la possibilité de réviser le modèle de financement des CCTT durant l'exercice financier 2024-2025.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

1. Le plan d'action a-t-il finalement été élaboré? Si oui, quelles actions concrètes visent les CCTT? Sinon, l'élaboration d'un plan d'action est-elle toujours prévue?
2. Concernant la révision du modèle de financement : Est-ce que le MES entend s'adjoindre du Réseau des CCTT – Synchronex pour déterminer les critères de financement, notamment sur la base des travaux que le Réseau mène actuellement avec d'autres organisations québécoises et internationales, pour établir des indicateurs comparables et structurants en matière de recherche appliquée et d'innovation?
3. Comment la ministre compte-t-elle optimiser l'utilisation des CCTT pour soutenir les PME dans leur pénurie de main-d'œuvre?

51) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **21 octobre 2025**
À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), composé de 59 Centres rattachés à des établissements collégiaux partout au Québec, est un dispositif qui regroupe 2 400 spécialistes. Il génère d'importantes retombées économiques tant pour les entreprises que pour les communautés. À titre d'exemples, lors de la dernière année financière, le réseau a engendré 175 millions en chiffre d'affaires, a accompagné 5 679 entreprises et organismes et a aidé à réaliser 13 349 projets.

Les CCTT jouent particulièrement un rôle clé en accompagnant les PME québécoises, en leur offrant un accès à une expertise de pointe souvent inaccessible en interne, notamment pour celles qui ne disposent pas de service de recherche et développement. En ce sens, il est indéniable que ces Centres soutiennent la croissance durable de l'économie québécoise et favorisent le développement de la recherche et de l'innovation.

Le 18 avril dernier, le Réseau des CCTT a appris le retrait de son financement de base de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le désengagement du ministère équivaut à une suppression de 86 000 $ du budget annuel de chacun des CCTT. Or, le financement gouvernemental contribue au maintien des structures économiques régionales et des emplois au sein des centres à la grandeur du Québec : cette coupure compromet donc la structure même du Réseau.

Dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation, vision 2022-2027, les CCTT sont décrits comme « des acteurs clés de la recherche appliquée institutionnelle régionale grâce à leur proximité avec les besoins des milieux preneurs. Les CCTT sont près des PME locales, des moteurs économiques importants des régions, et contribuent à faire croître leur compétitivité par l'adaptation et le transfert de solutions innovantes. » (p.33) Il est aussi écrit que « le gouvernement souhaite maximiser la performance des centres ». (p.33)

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

1. La ministre trouve-t-elle cohérent de couper dans le Réseau des CCTT alors que sa mission est alignée avec les grandes orientations de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation et que le gouvernement souhaite en maximiser la performance?
2. La ministre reconnaît-elle que les CCTT jouent un rôle important dans le développement régional et que d'affaiblir le réseau en coupant son financement gouvernemental pourrait compromettre la vitalité dans différentes régions au Québec?
3. La ministre compte-t-elle rétablir le financement des CCTT? Sinon, que compte-t-elle faire pour assurer le maintien des activités et la solidité de tout le réseau, étendu partout au Québec?

52) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Selon un article du *Journal de Montréal* publié le 25 septembre 2025, la grande transformation numérique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), appelée Plan Monarque, est pilotée par M. Michel Dumas, ancien vice-président de la firme LGS (IBM). Cette même firme a participé au projet SAAQclic, qui a connu d'importants problèmes de fonctionnement et des dépassements de coûts.

Le ministre du Travail peut-il confirmer la nature du rôle confié à M. Dumas au sein de la CNESST et préciser les mesures prévues par son ministère afin d'assurer la saine gestion, la transparence et la réussite de cette transformation numérique majeure?

53) Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) – **22 octobre 2025**
Au ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Dans son plan stratégique 2024-2028, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique identifie l'enjeu de la littératie numérique comme une priorité. Le ministre a la responsabilité de « favoriser l'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de leur utilisation dans un mode numérique ».

On y apprend aussi qu'une réflexion est présentement menée à l'échelle gouvernementale « dans le but de dégager les meilleures pistes d'actions pour atténuer les effets de la fracture numérique ». Or, il est difficile de trouver des actions concrètes du gouvernement en ce sens.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique peut-il nous expliquer quelles mesures concrètes il entend déployer pour favoriser la littératie numérique au sein de la population, notamment chez les personnes aînées?

54) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **23 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Les employés et employées d'entretien ménager travaillant dans les édifices publics au Québec, syndiqués ou non, sont assujettis par deux décrets couvrant leur secteur. Il s'agit d'environ 16 000 travailleurs et travailleuses pour la région de Montréal et de 10 000 pour Québec et ses environs. À la suite de négociations, le syndicat et l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc. en sont venus à une entente pour la nouvelle convention collective maîtresse de Montréal. Les bonifications et mesures à l'entente sont donc en démarche afin d'être ratifiées pour que les travailleuses et travailleurs concernés puissent avoir droit à leur augmentation salariale et aux bonifications de leurs avantages sociaux. Ces mesures représentent une amélioration concrète et essentielle dans leur vie quotidienne dans un contexte de hausse des loyers et d'inflation. Chaque semaine de retard, pour une augmentation moyenne de 1,70 $/heure, représente une perte pouvant aller jusqu'à 69 $ par semaine.

Étant donné que le processus de renouvellement du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, c. D-2 r.15, est en cours; qu'une convention collective a été conclue en décembre 2024 et qu'une requête en modification du décret a été signifiée au ministère du Travail en février 2025, la prochaine étape serait une prépublication à la Gazette officielle pour une éventuelle entrée en vigueur du décret.

En somme, l'attente d'une prépublication comme prochaine étape vers la ratification du décret par le ministère du Travail est attendue afin que des milliers de personnes puissent bénéficier des conditions déjà convenues.

Considérant ce qui précède, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Comment le ministre explique-t-il qu'une prépublication à la Gazette officielle ne soit pas encore faite?

2. Quelles sont les raisons qui empêchent le ministre du Travail d'aller de l'avant avec le règlement de ce dossier?

55) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **24 octobre 2025**
À la ministre de la Famille

En avril 2023, un reportage de Radio-Canada nous apprenait l'inaccessibilité des locaux des garderies pour de nombreux parents avec handicap physique (RDI, *Garderies inaccessibles*, 22 avril 2023). Les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont alors fait la demande que l'information sur l'accessibilité des locaux des SGEE soit visible pour tous sur le nouveau portail d'inscription aux services de garde. La ministre de la Famille de l'époque s'était alors engagée à inclure cette information dans le nouveau portail.

Pour les parents en situation de handicap, trouver un SGEE accessible relève du parcours du combattant. L'actuelle Place 0-5 ne contient presque aucune information concernant l'accessibilité des locaux des garderies et des CPE, et les employés n'ont généralement pas de connaissance en matière d'accessibilité. Les parents doivent donc se résoudre à visiter les SGEE un par un en espérant tomber sur des locaux accessibles un jour. Pour l'autonomie et l'inclusion de tous les parents, visibiliser l'accessibilité physique des installations serait une mesure qui marquerait un premier pas vers l'accessibilité universelle dans le réseau de SGEE. D'autant plus, le ministère a subventionné l'organisme AlterGo afin qu'il développe des outils pour soutenir les SGEE dans l'évaluation de leur accessibilité, notamment une grille d'auto-évaluation (AlterGo, L'Accessibilité universelle des services de garde; Grille d'auto-évaluation).
Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- Est-ce que son ministère a informé tous les SGEE de l'existence de l'outil d'auto-évaluation créé par AlterGo et a-t-il sensibilisé les SGEE à remplir et détailler ces informations sur le Portail?

- Dans le déploiement du Portail d'inscription aux services de garde, la ministre tiendra-t-elle l'engagement public de sa prédécesseure en exigeant à tous les SGEE d'afficher sur le portail web le niveau d'accessibilité physique de leurs installations?

56) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **28 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans le cadre du projet de loi nº 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, des analyses ont été produites à la demande ou à l'intérieur du MSSS. Il est notamment question d'un tel document dans une chronique de Tommy Chouinard. Selon l'article, il s'agit d'un document préparé par « quelques médecins leaders du réseau » et Dre Emmanuelle Britton, qui agissait à titre de conseillère dans la direction générale de la gestion des effectifs médicaux, de l'accès à la première ligne et de l'accès à la médecine spécialisée au MSSS. Ledit document soulignerait « les incohérences, les angles morts, la non-possibilité d'opérationnaliser le projet de loi 106 ». Toujours selon les propos rapportés de la Dre Britton, ce document aurait été présenté lors d'une rencontre au sein du MSSS, notamment le sous-ministre en titre, Daniel Paré, et/ou son équipe.

- Est-ce que le ministre a été mis au courant de l'existence de cet avis défavorable?
- Sait-il de quel document il s'agit?
- Peut-il fournir ce document aux parlementaires, ou encore le rendre public et nous en informer?

57) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **29 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans leurs fonctions, les députés peuvent être amenés à intervenir auprès des différents ministres afin de leur soumettre des situations exceptionnelles vécues par leurs concitoyens, lesquelles appellent des interventions tout aussi exceptionnelles — en l'occurrence, l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

S'il est légitime de s'inquiéter des dérives potentielles liées à l'usage du pouvoir discrétionnaire ministériel, il demeure néanmoins que, dans certaines circonstances critiques — par exemple en cas de risque de dénuement total et/ou d'atteinte grave à la santé — que ce pouvoir constitue un instrument essentiel de flexibilité et de responsabilité ministérielle.

Le ministre de la Santé peut exercer son pouvoir discrétionnaire de plusieurs manières, notamment par l'administration de son budget discrétionnaire ou encore par son pouvoir de dérogation, lequel lui permet d'accorder l'accès à la RAMQ à des personnes qui ne sont pas résidentes du Québec selon les conditions prévues à l'article 10.1 du chapitre M-19.2.

Toutefois, pour ce qui est des personnes lourdement handicapées — et pour lesquelles aucune directive claire n'a été transmise aux établissements — un risque d'iniquité de traitement subsiste. Le ministre de la Santé s'en remet alors aux mécanismes mis en œuvre par Santé Québec à travers ses établissements. Certes, chaque établissement sous la responsabilité de Santé Québec conserve une autonomie dans la gestion de ses services et de ses soins en fonction de ses ressources. Cependant, il est arrivé à diverses reprises que le ministre exerce son pouvoir discrétionnaire dans des cas exceptionnels, notamment celui, hautement médiatisé, de M. Jonathan Marchand.

Je lui ai récemment soumis un cas similaire, ayant déjà cheminé par les processus du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ainsi que du Protecteur du citoyen, et qui s'est retrouvé, en dernier recours, à mon bureau. Plusieurs semaines après la transmission du dossier au ministre de la Santé — et après avoir reçu une confirmation de traitement assortie d'un numéro de référence — le conseiller du ministre nous a informés que ce dernier ne se penchait pas sur ce type de demandes discrétionnaires et nous a invités à communiquer avec Santé Québec. Or, Santé Québec n'était pas au fait du dossier ni du numéro de référence. Bref, aucune instance n'a donné suite à cette demande discrétionnaire.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Pourquoi offrir l'inscription d'un numéro de requête aux demandes discrétionnaires reçues si celles-ci ne sont pas traitées?
2. Comment, où et par qui cheminent les demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées sont transmises au cabinet du ministre de la Santé?
3. L'article 669 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux stipule que le ministre peut, de sa propre initiative à l'égard d'un prestataire de services du domaine de la santé et des services sociaux ou à la demande d'un tel prestataire, accorder une autorisation permettant à ce prestataire de recourir, pour la période qu'il détermine, aux services d'une agence de placement de personnel ou à de la main-d'œuvre indépendante, et ce, dans des circonstances exceptionnelles. Quelles sont ces circonstances exceptionnelles et comment est-il possible de soumettre une telle demande?
4. Le ministre prend-il l'engagement d'envoyer des clarifications sur le processus des demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées, ainsi que sur ces circonstances exceptionnelles à l'ensemble des bureaux de circonscription, afin d'éviter non seulement une perte de temps pour les équipes des députés, mais aussi pour les siennes, tout en cessant de créer de fausses attentes pour les citoyens concernés?

5. Le ministre prend-il l'engagement d'émettre des orientations claires à Santé Québec et à ses établissements concernant les personnes lourdement handicapées, afin de minimiser les risques d'iniquité de traitement?

58) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **29 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Le 1er novembre 2023, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion soulignant l'importance de sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression. Par ce fait, les législateurs ont reconnu le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention des personnes immunosupprimées. La motion évoque également l'instauration d'une « Journée nationale des personnes immunosupprimées ».

Depuis ce temps, le symbole du « i » rouge incliné commence à prendre place dans l'espace public et des efforts sont faits pour en augmenter la portée. L'ancien directeur national de la Santé publique, le Dr Luc Boileau, a même arboré publiquement ce symbole et soutient son utilisation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploie-t-il des efforts pour appuyer l'initiative?
- Le ministre de la Santé entend-il appuyer l'adoption d'une loi officialisant la Journée nationale des personnes immunosupprimées?
- Quel est le calendrier en vue de l'adoption d'une telle loi?

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

a) 22 octobre 2025
Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail – *ministre du Travail*

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Loi modifiant la Loi sur le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec – *députée de Mirabel*